

A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence
Place Jules Pelissier

13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

Gestion administrative :

SICAS – 305 Chemin du Pavillon – 13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.real-saintremy@outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Référence : DEL_2026/02

Objet : Procédure de consultation pour les travaux de réhabilitations des berges

Nombre de titulaire	10
Quorum 1 ^{ère} Réunion	6
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	4

Nombre de votants	4
Suffrages exprimés	4
Pour	4
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt six et vingt-neuf janvier à dix heures trente s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA du REAL à Mas Blanc des Alpilles, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 19 Janvier 2026.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632 ;

Vu la Délibération n°DEL_2025/07 approuvant le plan de financement pour les travaux de réhabilitation des berges du Canal du REAL estimés à 215 000 € ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Monsieur le Président propose de lancer une procédure de consultation auprès des entreprises pour la réalisation des futurs travaux de réhabilitation.

*Où l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide*

ARTICLE 1^{ER} : d'approuver le lancement de la procédure de consultation pour la réalisation des futurs travaux de modernisation du Réal

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce programme de travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT



Paul FERAUD

Nom et Prénom du second signataire
MORETTI André

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 03/02/2026

Accusé de réception en préfecture
013-291302503-20260129-DEL_2026-02-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026